



## NUMÉRO 1309-1097

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 3 septembre 2013 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Jean-Louis Grondin, M. David Lessard.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Jeannot Roy.  
Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire suppléant Jeannot Roy ouvre la séance par une prière appropriée.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1309-1097-2

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 15. Varia : a) Mise en valeur du parc municipal, b) CPTAQ – appui à Ferme Pierre et Claude inc., c) Rang Saint-Bruno – Mitoyenneté avec Saint-Jules, d) CPTAQ – Demande de Ginette Giguère et e) Municipalité c. Les Entreprises Lévisiennes. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Suivi du procès-verbal**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 août 2013**

1309-1097-4

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le procès-verbal de la séance du 12 août 2013, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1309-1097-5

Il est proposé par monsieur Luc Perreault appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois d'août, pour un montant totalisant 13 388,40 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6. Rapport du directeur des Travaux publics**

Le directeur des Travaux public, monsieur Louis-Marie Lessard, fait rapport au Conseil sur les travaux qui ont été faits au cours du mois d'août.

### **7. Asphaltage**

L'entrepreneur qui fait les travaux de reconstruction du pont Cliche n'a pas encore remis sa soumission. Nous attendrons de connaître son prix avant d'accorder le contrat.

### **8. Lignage des routes**

Le lignage des routes est reporté au printemps.

### **9. Identification du bureau municipal**

Reporté à la prochaine séance.

## **10. Lumières de rue**

1309-1097-10

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu que deux luminaires de rue soient installés dans le rang des Érables. L'un au 148 et l'autre au 604.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **11. Assurances de la municipalité**

Lors du renouvellement qui se fera en février prochain, nous devons voir à augmenter la couverture excédentaire Umbrella. Il sera également demandé une soumission à un second assureur.

## **12. Discretionnaire du Député – Approbation du coût des travaux**

1309-1097-12

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang des Érables Nord, pour un montant subventionné de 27 708.41 \$ plus les taxes, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **13. Programme *Changez d'air!***

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase était ouverte à toute la population du Québec et s'est terminée après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans la deuxième phase qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

1309-1097-13

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire participer au programme en accordant un montant de 100 \$ par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de cinq poêles remplacés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **14. Correspondance**

1309-1097-14a **a) CLD Robert-Cliche**  
Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur David Lessard et résolu, qu'un montant de 100 \$ soit accordé comme aide financière au CLD Robert-Cliche, pour la Soirée des sommets – 15<sup>e</sup> édition, qui aura lieu le 30 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1309-1097-14b **b) ADMQ - Colloque de Zone**  
Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu que Madame Mélanie Jacques soit autorisée à assister au colloque de l'ADMQ les 11 et 12 septembre 2013 à Saint-Jean-Port-Joli au prix de 95,00 \$. De plus, les frais de déplacement, de logement et de repas seront remboursés à madame Mélanie Jacques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **15. Varia**

1309-1097-15a **a) Mise en valeur du parc municipal**  
Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, qu'un montant de 10 000 \$ soit accordé comme aide financière au projet de mise en valeur du Parc Municipal de Ville Saint-Joseph-de-Beauce. Ce montant sera payable en deux versements égaux. Le premier en septembre 2013 et le second en mars 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **b) CPTAQ – Appui à Ferme Pierre et Claude inc.**

CONSIDÉRANT la résolution 1303-1090-9 par laquelle la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'aliénation de Ferme Pierre et Claude inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité favorise le maintien de l'activité agricole dans son milieu;

CONSIDÉRANT que le morcellement du lot 4 375 221 appartenant à *Ferme Pierre et Claude inc.* permettrait de conserver l'homogénéité du milieu en favorisant la relève agricole.

1309-1097-15b À CES CAUSES, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie *Ferme Pierre et Claude inc.* dans leurs démarches à la CPTAQ, dans le but de conserver la production avicole dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **c) Rang Saint-Bruno - Mitoyenneté avec Saint-Jules**

Dans le rang Saint-Bruno, aux limites de la municipalité, nous avons une section mitoyenne de 695 mètres. Tout comme Saint-Joseph-des-Érables, la municipalité de Saint-Jules désire paver sa section de rang. Les deux municipalités doivent s'entendre sur la portion qui devra être absorbée par chacune.

### **d) CPTAQ – Demande de Ginette Giguère**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par madame Ginette Giguère pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 375 671, 4 375 672 et 4 375 290, d'une superficie de 15,4 ha et 111,8 m<sup>2</sup> dans le but de vendre ces lots à Ferme SM s.e.n.c. et une partie du lot 4 375 290 à monsieur Yves Lessard.

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1309-1097-15d À CES CAUSES, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par Monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie

la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de madame Ginette Giguère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

e) **Municipalité c. Les Entreprises Lévisiennes**

La cause sera entendue les 17 et 18 septembre prochains. Nous avons mandaté l'avocat de la municipalité à tenter un règlement hors cours.

**16. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

**17. Levée de la séance**

1309-1097-17

À 22h40, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière

*Je, Louis Jacques, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Louis Jacques, maire